



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale : fonctionnement

Question écrite n° 60577

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les critiques émises par la Cour des comptes sur la gestion des carrières du personnel enseignant. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser le nombre exact d'enseignants dont l'académie de Nice a la gestion, ainsi que leur répartition par établissement et discipline.

Texte de la réponse

Le nombre d'enseignants titulaires en activité dans les établissements de l'enseignement public de l'académie de Nice s'élevait à 11 067 en juin 2001, répartis ci-dessous par type d'établissements et par corps :

	ADJOINTS d'enseignement	AGRÉGÉS	CHARGÉS d'enseignement EPS	CERTIFIÉS	PEGC	PROFESSEURS d'EPS	PLP	TOTAL	
Collèges	21	259	109	3 704	537	467	84	5 181	
Lycées	7	1 031	20	2 082	1	114		3 255	
Lycées professionnels		4	22	17	1	43	1 281	1 368	
Zones de remplacement	13	110	14	888	28	70	120	1 243	
Autres				17	2	1		20	
Total	41	1 404	165	6 708	569	695		1 485	11

La répartition de ces effectifs par discipline de poste, trop volumineuse, sera fournie par courrier séparé. Le suivi du nombre des enseignants et de leur répartition a toujours été possible depuis la mise en place de l'application informatique emploi poste personnel (EPP) dans les années 1990. Simplement, les modes de comptabilisation sont complexes selon que l'on prend en compte les dates d'observation et les personnes physiques ou leur « consolidation » en équivalent temps plein (ETP) qui intègre notamment les temps partiels et les différents congés. Les remarques de la Cour ont conduit le ministère à harmoniser ces modes de calcul.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60577

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2525

Réponse publiée le : 3 décembre 2001, page 6926